L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE, 20 SEPTEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim

LOUIS J. YBOS, plombier, poseur de tuyaux, installations à gaz, matériaux de plombier, etc. Candélabres, globes, toutes les qualités de ranges réparés, No 117 rue Douane, près Bourbon, Nouvelle-Orléans, Lne. 13 sept—1sem

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet & St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane. Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

A LOUER.

LOCATION centrale, partie supérieure de maison, 134 Canal, entre Carondelet et St-Charles, vingt chambres; bonne pour club ou pension, venant d'être tapissée et peinte. S'adresser à J. Weber, 123 Royale. 30 sept—1 mois—dim et jeudi

A LOUER.—Pour bals, fêtes, de Sociétés, banquets et noces, la SALLE DE L'UNION FRANÇAISE. Prix très modérés. S'adresser à M. Abl. Castel, coin Royale et St-Pierre. 19 sept—4 dim

A VENDRE.

A VENDRE.—La librairie française 80 rue de Chartres, ainsi que tout son contenu: papiers peints, articles religieux, fournitures de bureaux. Condition—Comptant. 16 août—dim jeu

MEILLEURE Gasoline de stove à 10c. le gallon, livrée. J. J. Paquette, 186 rue Camp. Téléphone 76. Ordres par la poste francs de port. Anciennement rue de Chartres. 18sept

DEMANDES.

ON demande.—Une fille de douze à quinze ans, parlant français et anglais, bien recommandée, pour aller à la campagne comme compagne d'une dame française nouvellement arrivée de France. S'adresser 101 rue Camp, lundi, de 10 h. à midi. 20 sept—1f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Wm H. Seymour vs Mme Edwige Manrus, individuellement et comme tutrice de ses enfants mineurs.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 19,770.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MERCREDI 23 septembre 1891, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts et demandes de la défenderesse dans cette affaire, dans un certain procès et réclamations pour dommages maintenant devant la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 30316, intitulé Veuve Gustave Maurus vs Robert Ross. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

12 sept—12 17 23

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James R. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,774—Division B.—Attendu que Nettie Gonzales, veuve de James R. May, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James R. May, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 sept—19 24 26

Succession de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,770—Division E.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de John Henry, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

16 sept—16 20 25

Succession de John Hasey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,414—Division D.—Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Anton Hasey, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour:

E. A. LUMINAIS, Greffier.

12sept—12 17 20

Succession de Mme Emilina Locke, veuve de Samuel Locke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,159—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Edgar Gilmu, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 sept—13 20 24

Succession de Henry Meiger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,771—Division A.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Meiger, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

16 sept—16 20 25

Succession de J. E. Solari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,1—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Solari et Angelo Socola, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

11 sept—11 16 20

Succession de R. H. Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,816—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Philip S. Hiorns, agissant comme exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

12 sept—12 17 20

John A. Morris vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,241—Division "C"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John R. Phono, syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

12 17 20

AVIS AUX CREANCIERS.

J. Frank Sporl vs. ses creanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,259—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par J. Frank Sporl, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 sept—15 20 24

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33 701—Division C.—E. H. Peters vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de E. H. Peters soit convoquée et tenue pardevant Frederick Adolph, notaire, en cette ville dans le but de voter pour un répit de un, deux et trois ans, la dite réunion ayant lieu le 15 octobre 1891. Que C. B. Stafford, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents, et dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, que toutes les procédures contre la personne et les biens du dit E. H. Peters soient suspendues.

Nlle-Orléans, 29 août 1891.

(Signé) FRED D. KIND,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C., maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

20 août—20 sept 25—14 oct

Pour paraître prochainement, par **GEO. GAY, ancien membre du barreau français, 6 rue St-Pierre, N. O.**

La Loterie devant l'Opinion.

Suivie d'un recueil de chansons populaires sur la question du moment.

SOMMAIRE DU RECUEIL.—I. Ils ne nous attraperont pas—II. Lavage de linge—III. Ce qu'est notre gouverneur—IV. L'amour de l'argent—V. Colère du peuple—VI. Le gouverneur en campagne—VII. Ne déclamez pas—VIII. Triomphe de la Loterie. IX. Grande marche de la Loterie, sur l'air de la "Marseillaise."

Le tout formant une brochure de propagande en faveur de la Loterie de la Louisiane.

20 août 1 m—Dim Mer

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 19 SEPTEMBRE—CLASSE No 222

Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me
7	57	30	19	13	62	73	24	36	32	58	28

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 19 septembre 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne-foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prés. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prés. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prés. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 OCT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100		99,900

3,134 Lots se montant à $1,054,800

PRIX DU BILLET.

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS**, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat**. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTRÉES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, **sans frais aucuns.**

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit arrêt et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent les chances des lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA BANQUE DES CITOYENS

—DE LA—

LOUISIANE

VS.

DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,008.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Dix certains carrés de terre situés et étant dans le Troisième District de cette ville, désignés respectivement par les numéros Cinq cent quatre-vingt-onze [591], Six cent soixante-sept [667], Sept cent vingt [720], Huit cent un [801], Huit cent cinquante-quatre [854], Neuf cent quarante-deux [942], Neuf cent quatre-vingt-quinze [995], Mille quatre-vingt-neuf [1089], Onze cent quarante-trois [1143], Douze cent trente-neuf [1239] et une portion de terre faisant partie du carré désigné par le No Douze cent-quatre vingt dix-sept [1297] borné et décrit comme suit, savoir:

Le carré No 591 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Robertson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Le carré No 667 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Robertson et Claiborne, et est divisé en dix-neuf terrains et numérotés de un à dix-neuf, les deux inclus, et mesurant deux cent treize pieds, trois pouces et sept lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Robertson et Claiborne.

Le carré No 720 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Claiborne et Derbigny, et est divisé en vingt-six terrains numérotés de un à vingt-six, les deux compris, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Claiborne et Derbigny.

Le carré No 801 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Solidelle, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Derbigny et Solidelle.

Le carré No 854 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Solidelle et Joséphine et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurent trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de face sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Solidelle.

Le carré No 942 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Joséphine et Célestine, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux compris, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Célestine.

Le carré No 995 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Célestine et Génie, et est composé de et divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Célestine et Génie.

Le carré No 1089 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Génie et Johnson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux compris, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et cent ——— pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Génie et Johnson.

Le carré No 1143 est borné par les rues Pologne, Kentucky Johnson et Force, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent ——— pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Force.

Le carré No 1239 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Force et Vertu, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Force et Vertu, et le morceau de terre formant partie du dit carré No 1297, qui est borné par les rues Pologne, Kentucky, Vertu et De Itonde, et est composé de vingt trois terrains désignés par les numéros de un à vingt-trois, les deux inclus, lesquels vingt-trois terrains mesurent, ensemble, trois cent treize pieds, onze pouces et cinq lignes de façade sur la rue Pologne, deux cent vingt-huit pieds de façade rue Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade rue Vertu, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Dolhonde, ces lignes étant diagonalement de la rue Pologne à la rue Kentucky, le tout moins et excepté quelle partie enlevée et à enlever du dit carré pour l'élargissement de la dite rue Pologne, par la ville de la Nouvelle-Orléans, soixante pieds sur toute la profondeur de quarante arpents du dessus décrit ayant été exproprié par la ville pour l'élargissement de la rue Pologne.

2° Quatre certains morceaux de terre situés et étant dans le dit Troisième district de cette ville et décrits comme suit, savoir:—Un certain terrain dans le carré No 590, lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Villeré et Robertson, le dit morceau de terre est divisé en vingt terrains désignés par les numéros de un à vingt, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur Kentucky, trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds, cinq pouces et sept lignes de façade rue Villeré, et deux cent quatre-vingt pieds, cinq pouces, cinq lignes de façade rue Robertson.

Un autre morceau de terre dans le carré No 668 lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Robertson et Claiborne, le dit morceau de terre étant divisé en et composé de vingt terrains désignés par les numéros de un à vingt, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda, deux cent treize pieds, quatre pouces et une ligne de façade sur la rue Robertson, et deux cent quarante-un pieds, dix pouces, cinq lignes de façade rue Claiborne.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 719 borné par les rues Claiborne, Kentucky, Derbigny et Mathilda, le dit morceau étant composé de vingt-deux terrains désignés par les numéros de un à vingt-deux, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Kentucky, trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent cinquante-huit pieds, six pouces et sept lignes sur la rue Claiborne, et deux cent quarante pieds, quatre pouces et cinq lignes de façade rue Derbigny.

Un autre morceau de terre dans le carré No 802, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Derbigny et Solidelle; le dit morceau de terre étant composé de vingt terrains désignés par les Nos de un à vingt, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur Kentucky, trois cent quarante-un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent soixante-quatre pieds, cinq pouces, quatre lignes de façade rue Derbigny, et deux cent quatre-vingt pieds, cinq pouces, quatre lignes de façade rue Solidelle.

Un autre morceau de terre étant dans le carré No 852 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Solidelle et Joséphine, le dit morceau de terre étant composé de vingt terrains désignés par les Nos de un à vingt, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda; deux cent quatre-vingt-cinq pieds, huit pouces et deux lignes de façade rue Solidelle et deux cent quatre-vingt-cinq pieds, sept pouces et une ligne de façade rue Joséphine.

Un autre morceau de terre dans le carré No 943 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Joséphine et Célestine; le dit morceau de terre est composé de vingt-six terrains désignés par les Nos de un à vingt-six, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-deux pieds deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante-un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda; deux cent quatre-vingt-huit pieds, deux pouces, une ligne de façade rue Célestine, et trois cent vingt pieds, six pouces, trois lignes de façade rue Génie.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No mille quatre vingt-dix, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Génie et Johnson; ledit morceau de terre est composé de vingt sept terrains désignés par les Nos de un à vingt-sept, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante-un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda, trois cent neuf pieds, trois pouces une ligne de façade rue Génie, et trois cent dix-huit pieds rue Johnson.

Un autre morceau de terre dans le carré 1142 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Johnson et Force; ledit morceau de terre est composé de vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, mesurant trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et trois lignes de profondeur, du côté de la rue Mathilda; trois cent vingt pieds trois pouces et sept lignes de façade rue Johnson; et trois cent trente pieds de façade rue Force.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1240 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Force et Vertu, le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les numéros de un à vingt-huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda, trois cent trente-un pieds quatre pouces six lignes de façade rue Force, et trois cent quarante deux pieds, sept lignes de façade rue Vertu.

Et un autre certain morceau de terre, dans le carré No 1296 lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Vertu et Dolhonde; le dit morceau de terre est composé de dix-huit terrains numérotés de un à dix-huit, les deux inclus et mesurant ensemble deux cent quatre-vingt-trois pieds, un pouce, six lignes de façade rue Kentucky; deux cent quarante neuf pieds, un pouce, six lignes de profondeur, sur la ligne du côté de la rue Mathilda; trois cent cinquante un pieds, sept lignes de façade rue Vertu; et trois cent quarante pieds, sept lignes de façade rue Dolhonde; le tout au pied américain, conformément à des plans lithographiés annexés à un acte de vente de la dite propriété par Patrick Irwin, au défendeur pardevant W. J. Castell, notaire le 8 juin 1876 sur lesquels plans les dimensions des dits terrains sont particulièrement décrits et exposés ensemble avec tous les droits, passages et avantages y appartenant ou en quelque sorte y faisant partie, ensemble avec neuf cent soixante-trois actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane données en nantissement et attachées aux dites propriétés.

Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions.

Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, savoir: la somme de dix-sept mille sept cent vingt sept dollars, les contributions sur neuf cent trente-trois actions du fonds capital de la Banque des Citoyens, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1876, et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1877, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur huit annuités ou contributions de mille huit cent soixante-six dollars chacune; l'intérêt devant se supputer sur chaque annuité du jour de la demande. Les demandes étant faites le 1er décembre de chaque année de 1881 à 1889, inclusivement, et les frais et dépens du procès et de la vente, ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur en outre assumera le reliquat de la dette du fonds capital hypothéqué non dus encore, mais pouvant être demandés en vertu de la charte et des lois relatives à la Banque des Citoyens, c'est-à-dire la somme de soixante sept mille, cent soixante-seize dollars, et assumera quant aux dites actions, toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des lois; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

22 août—22 29—sept 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété du Deuxième District, formant l'encoignure des rues St-Pierre et Galvez.

N. E. Baumgarden vs. R. L. Kenney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,708—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet No 98 (vieux numéro) compris entre les rues St-Pierre, Galvez, Johnson et Promenade Carondelet, désigné par le No 126; le dit terrain mesure trente pieds de façade rue St-Pierre, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Galvez, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, avantages y appartenant en quelque sorte. Etant la même propriété acquise par le défendeur par acte de partage entre la veuve et les héritiers de Laurence Kenney, passé pardevant J. J. Woolfe, notaire, le 7 février 1890. Enregistré dans le C. O. Book 131, pages 330 à 337.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

15 sept—15 22 29 oct 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme P. N. Sipière, femme de P. N. Sipière, et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 33,320.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois terrains situés dans le 2me municipalité de cette ville, désignés par les Nos 152, 153 et 154, sur un plan de W. T. Thompson, le 6 janvier 1843 et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire de cette ville, comme plan No 44, lesdits terrains étant dans le carré borné par la rue St Paul, maintenant Sud Liberté, Saint Pierre, maintenant Sud Franklin, Julie et Girod, et ayant, mesure américaine, vingt six pieds de façade rue Julie sur quatre vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 154 formant l'angle des rues Julie et St-Paul. Ensemble avec toutes les bâtisses et ce qui y appartient, droits, privilèges desdits terrains, sans exception. Ensemble avec cinquante-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, données en nantissement et attachées à ladite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit $1 100; montant des contributions sur les dites actions, avec huit pour cent par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1881 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 à partir du 1er décembre 1882, et $110 d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1883 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1885 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1886, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1888 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1889, et avec 5 pour cent d'intérêt par an de la somme du 1er décembre 1890 et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dite dette du fonds capital hypothéqué non dû mais pouvant être demandé en vertu de la charte et des lois de la Banque, savoir: la somme de $4,950 et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et des lois; et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication—comptant.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 août—25—sept 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de shérif de propriété foncière et manufacture de glace incluant bouilloires, machines dépendances, etc.

A des conditions de crédit.

Simpson & Vizard vs People's Ice Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,579.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ensemble avec toutes les machines, bouilloires, appareils et accessoires et outils ... de la fabrique de glace ... dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Notre-Dame, Front et Julie, désignés comme terrains 5, 6, 7, 8 et 9 ... sur un plan ... de J. A. Beard ... 1852 ... et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire ... terrain mesure ... qui suit:

Le terrain No 5 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces et quatre lignes de façade rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds, six pouces et deux lignes ... Le terrain No 7 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces et trois lignes de façade rues Fulton et Front ... Le terrain No 8 ...

Le terrain No 9 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces et trois lignes de façade rues Fulton et Front, sur cent vingt-deux pieds de profondeur ... Le terrain No 9 forme le coin des rues Fulton et Julie ...

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation des demandeurs, soit une somme de $1,050 00 (mille cinquante dollars) ... et 5 pour cent d'avocat sur le montant des lots ... et compris les frais ... L'acquéreur assumant un certain Egal à son ... $1,050 échéant le 15 octobre 1891; $1,050 échéant le 15 avril 1892, $1,050 payable le 15 octobre 1892 ... $1,050 payable le 15 avril 1893 ... $1050 payable le 15 octobre 1894 ... et les frais et dépens, etc. du procès et de la vente.

L'acquéreur également assumera le paiement d'une somme égale à son ... Compagnie de Fabrication de Glace du Peuple ... payable six ans après date, garantie par hypothèque par acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire, un avril 1889; 25 pour la somme de $1,000 chacun et 20 pour la somme de $500 chacun; le reste s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 août—24 31—sept 7 14 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du local portant le numéro municipal 8 rue Carondelet.

La Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans vs. James McLoughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,272—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Commune et Canal. Lequel lot est désigné par le No 8 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer en cette ville, en date du 11 février 1840 et mesurant, conformément au dit plan, vingt pieds deux pouces de face à la rue Carondelet par les profondeurs suivantes, à savoir: cent pieds sept pouces sur le côté du lot No 7 et cent pieds deux pouces sur le côté du lot No 9, et à une largeur de dix-huit pieds trois pouces dans le fond sur une allée de treize pieds deux pouces et quatre lignes de largeur ouvrant sur la rue Commune, en commun avec le dit lot et les autres.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Brownlie W. Taylor, acte passé pardevant Antoine Doriocourt, le 9 mai 1890.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 sept—14 21 28—oct 5 12 17

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvel-Orléans, Lne. 8 nov—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

Succession de Dame Pauline Jacquet épouse de Joseph Estrade.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau No 30 rue Bienville—MERCREDI, 30 septembre 1891, il sera vendu, à 10 heures du matin, sur les lieux rue Génois, entre Commune et Gravier.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 17 septembre 1891.

12 vaches laitières, 2 chevaux, charrette à lait, wagon, buggy, barils, bidons, baquets, et tous les ustensiles de la vacherie.

Aussi—Un lot de meubles meublant.

Conditions—Comptant sur les lieux.

19 sept—19, 24, 30

BANQUES.

Etat de Situation Semestriel DE LA

UNION NATIONAL BANK,

clôture des affaires, le 31 décembre 1890

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,030,609 99
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres bons et actions	$345,690 10	
Primes sur bons des E.-Unis	11,000 00	356,690 10
Meubles et installations		3,000 00
Change à vue sur New York	$211,430 81	
Dû par des banques et banquiers	54,779 08	266,209 89
Monnaie courante et espèces	$196,918 50	
Chèques pour le Comptoir d'Echange	379,787 91	576,706 46
Fonds 5 pour cent avec le Trésorier des Etats-Unis		2,250 00
		$2,294,466 44

PASSIF.

Capital actions payé		$500,000 00
Fonds de surplus		125,000 00
Profits non divisés		37,164 87
Dividende payable le 1er janv.		20,000 00
Dividendes non réclamés		4,191 51
Réserve pour deux années de taxes non payées		27,000 00
Dépôts individuels	$1,130,995 06	
Dû aux banques et banquiers étrangers	405,135 20	1,536,120 26
Circulation		45,000 00
		$2,294,466 44

CARL KOHN, Président.
S. CHALARON, Caissier.

3 jan—

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires, mardi soir, 30 juin 1891.

Comptant	$703 743 65
Change	81,735 32
Prêts sur demande et escomptes	1 594,205 50
Actions	28,862 50
Propriétés foncières	39,866 00
Total	$2,448 114 97
Fonds capital	$300 000 00
Profits non divisés	242,163 97
Dépôts individuels	1,904,553 00
Dividendes non payés	1 398 00
Total	$2 448,114 97

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.

A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1891.

(Signé) ANT. DORIOCOURT, Notaire.

1er juil—

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
312 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
512 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Reynès et Dauphine.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un élégant cottage en briques, No 154 rue Hôpital, entre Remparts et Bourgogne.

Succession de Paul Deléry.

No 33,734.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur. Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, en date du 9 septembre 1891, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 100, borné par les rues **Hôpital, Ursulines, Remparts et Bourgogne**, mesurant, conformément au titre du défunt, au pied français, 26 pieds 6 pouces de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de 131 pieds 9 pouces sur la ligne du côté gauche touchant à la propriété de M. Bourg, et sur la ligne du côté droit touchant à la propriété d'Hélène Lepage, une première profondeur d'environ 80 pieds, c'est-à-dire jusqu'à une bâtisse en briques qui est de cuisine et qui est comprise dans le lot devant être maintenant vendu, puis ouvrant à angle droit de 8 pieds 6 pouces qui donne au dit lot à cette première profondeur une largeur de 35 pieds, et au point de cette largeur, aussi touchant la propriété d'Hélène Lepage, le dit lot a une seconde profondeur de 51 pieds 8 pouces et mesure sur la ligne du fond 35 pieds de largeur sur la ligne contiguë à la propriété de M. Labadie, et conformément au dit plan fait par Geo. de Armas, député voyer de ville, en date du 14 septembre 1891, le dit lot commence à une distance de 125 pieds 9 pouces (pied américain) de l'encoignure des rues **Remparts et Hôpital**, et mesure (au pied américain) 28 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue **Hôpital**, sur 140 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue **Remparts**, 93 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la profondeur de la ligne du côté de la rue **Bourgogne**, puis s'ouvrant à un angle droit de 9 pieds 6 pouces et 5 lignes, puis sur une seconde profondeur sur une ligne courant à angle droit, 46 pieds 11 pouces et 4 lignes, et 37 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu par le numéro municipal 154 rue **Hôpital**.

Les améliorations comprennent un élégant cottage en briques avec 5 chambres, une cuisine en briques avec 4 chambres, cave, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste à un an et deux ans au gré de l'acquéreur divisé en billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur portant intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date de l'acte de vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur assurera la propriété pour le montant de la portion à crédit et le transfert de la police au porteur des dits billets. L'acte doit contenir les clauses de non aliénando et vendue sans estimation; cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des dits billets, et toutes les autres clauses dans l'acte de vente. L'acquéreur est requis de déposer avec les encanteurs 10 pour cent au moment de l'adjudication, les vendeurs paieront toutes les taxes d'Etat, de ville et de levée incluant l'année 1891 et garderont possession de la dite propriété sans charge pendant quinze jours après le passage du dit acte de vente.

Acte de vente par devant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 sept—16 19 26—Oct 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de choix

—DANS LE—

SIXIÈME DISTRICT.

Avenue Peters, entre l'avenue St-Charles et la rue Jennet. Cottage élégant élevé de terre.

Au coin des rues Octavie et Jennet. Cottage élevé de terre.

Au coin de l'avenue Napoléon et de la rue Colisée. Grand terrain vague.

Moitié indivise des **Dix-sept terrains** formant le coin des rues **Joseph et Colisée; Perrier et Joseph; et Arabella et Colisée.**

PAUL J. CHRISTIAN

—VS.—

SES CRÉANCIERS.

No 30 414—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, encanteur. Bureau 3 1/2 rue Carondelet. SAMEDI 17 octobre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 juillet 1891, dans la susdite affaire, la propriété de valeur ci-après décrite, savoir:

1° Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Sixième District de cette ville, autrefois dans la ville de Carrollton et maintenant qui était autrefois une partie de la paroisse Jefferson comme Rickerville, et faisant partie d'un certain carré d'îlet borné par l'avenue St-Charles, les rues Jennet, Octavie et l'avenue Peters, désigné comme carré No cinquante trois sur un plan de Benjamin Buisson et de William T. Thompson, voyers, le 23 août 1849 déposé en l'étude de Joseph A. Beard, ancien notaire en cette ville, la dite portion de terre est désignée sur un plan de Charles de Lisle le 16 mai annexé à un acte de vente passé pardevant Selim Magner, ancien notaire en cette ville, par la lettre C, et mesure, mesure américaine, vingt-cinq pieds de façade **avenue Peters**, sur une profondeur et façade **rue Jennet** de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Lequel dit morceau de terre décrit ci-dessus fut acquis par le dit Paul J. Christian par achat de Mme Mary A. May par acte pardevant le dit notaire Magner le 19 avril 1869. Les améliorations comprennent un cottage élégant élevé de terre et à distance de la rue, ayant ... chambres ... une belle bâtisse à deux étages à l'arrière, ayant ... chambres, cuisine, puits, orangers et autres arbres fruitiers, jardin, etc., etc.

2° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, et étant dans le carré borné par les Avenues Peters et St-Charles, et les rues Octavie et Jennet, désigné comme le carré No cinquante trois sur le plan précité de Rickerville, et désigné par le lot No ... voyer ... Anderson, en date du 1er mars 1848 et annexé à un acte ... pardevant Selim Magner ... le 19 avril 1869, et mesure 120 pieds sur **Jennet**, sur 165 pieds de profondeur et de façade rue **Octavie** entre lignes parallèles, formant le coin des rues **Jennet** et **Octavie**.

Cette propriété a été la même acquise par Philippe Brown, par acte pardevant E. Bouny, notaire, le 28 décembre 1882.

Les améliorations comprennent deux bâtisses élevées en bois, chacune ayant deux chambres, un puits, une citerne, etc.

3° Un certain morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le sixième district de cette ville, et étant dans le carré d'îlet No quarante deux, borné par l'avenue Napoléon, les rues Plaquemines (maintenant Colisée) Berlin et Chestnut, et désigné B, sur un plan de Paul E. Théard, en date du 11 mai 1878, et annexé à un acte ... le ville de ... pardevant Nestor ... Le dit morceau de terre mesure, au pied américain, 63 pieds 10 pouces de façade avenue Napoléon sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, et il forme le coin de l'**avenue Napoléon et de la rue Colisée ou Plaquemines**, et est composé des ... terrains désignés sur un plan de Louis H. Pilié, voyer de la ville, à la date du 31 mars 1868, déposé en l'étude du dit Bouny qui ... terrains 7 et 8 sur cette partie du terrain B à l'arrière.

Cette propriété fut acquise par Paul J. Christian, par achat de William T. Robson, par acte passé pardevant ... Sitera, anciennement notaire en cette ville, le 2 juin 1866.

4° La moitié indivise de l'intérêt dans les dix-sept terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, ci-devant partie de ce qui était connu comme ... Burtheville, dans le carré borné par les rues **Arabella, Joseph, Colisée et Plaquemines** et **Perrier**, lequel est désigné par le numéro quarante-deux, sur un plan de F. N. Tourné, arpenteur, en date du 15 février 1869, déposé pour référence en l'étude de A. Commandeur, notaire en cette ville. Les dits terrains sont désignés par les numéros de **Un à Dix** inclusivement, et les numéros de **quatorze à Vingt** inclusivement; desquels terrains les numéros de un à dix inclusivement sont contigus les uns aux autres et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue **Joseph** sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le terrain Un formant le coin des rues **Joseph et Colisée** ou **Plaquemines** et le terrain numéro Dix, le coin des rues **Joseph** et **Perrier**. Les terrains numéros de Quatorze à Vingt inclusivement se touchent tous et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue **Arabella**, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le terrain vingt formant le coin des rues **Arabella et Colisée** ou **Plaquemines**, laquelle propriété fut acquise par Paul J. Christian de dame M. Gresson, par acte pardevant T. J. Beck, ancien notaire en cette ville, le 18me jour d'août 1869.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 sept—15 19 26 oct 3 10 17

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques, No 35 rue St-Thomas, entre Erato et Thalie.

Succession de Elizabeth Barry.

No 33,401—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 10 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 4 septembre 1891, sera vendu à l'encan—

La résidence en briques à deux étages, No 35 rue St-Thomas, entre Erato et Thalie. Le lot est le No 19 et mesure 28 pieds 7 pouces de face à la rue St-Thomas, sur 114 pieds 3 lignes de profondeur. La bâtisse a un grand couloir, 12 chambres, etc., convenable pour le commerce et résidence.

Termes de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance à un crédit de 1 et 2 ans, représenté par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an, avec les clauses de garantie usuelles pour frais d'avocat, en cas de non paiement, et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété. L'acquéreur assumera toutes les taxes pour cette année 1891, au-dessus du prix d'adjudication, et 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jno. J. Ward, notaire.

9sept—9 19 26 oct 3 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR CARLOS DERBÈS.

Buvette! Buvette!

Coin St-Louis et Exchange Alley,

Lundi, 21 Septembre, à midi,

Liqueurs, Comptoirs, Réfrigérateur à Bière, Glacière, Miroirs, Tables, Chaises, Verrerie, Cigares, Tabac, et tous les articles qu'il faut dans une barre.

PAR CARLOS DERBÈS, Encanteur.—LUNDI, 21 septembre, à midi, Coin St-Louis et Exchange Alley.

Conditions—Comptant.

20 sept—1f

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITE RIVERAIN

En face des forts chargements de navires

Rues Water et Tchoupitoulas,

Entre les Rues

Sorapuru et Première.

Cesar Philippi, syndic, etc., vs les héritiers de Charles Green et als.

No 31,194—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans l'affaire ci-dessus le 15 décembre 1890 et signé le 2 mars 1891, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

La lot de terre avec le droit de batture s'il y en a, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Sorapuru et Première désigné par la lettre B, et mesurant 46 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 45 pieds 8 pouces de face à la rue Water, sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne du côté à proximité de la rue Première et 97 pieds 7 pouces et 7 lignes de l'autre ligne de côté à côté du lot A, le plus rapproché de la rue Sorapuru, tous plus ou moins, mesure américaine.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, la balance du prix de vente à un et deux ans de crédit, en paiements égaux garantis par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'à paiement et garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera la clause usuelle des honoraires d'avocat en cas de procédures légales. L'acquéreur assumant au-dessus du prix de l'adjudication le paiement de toutes les taxes pour les années 1890 et 1891, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, Esq., notaire.

29 sept—20 27—oct 4 11 18 24

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE

Agréable Cottage Résidence.

Rue Nouvelle-Orléans,

Entre Prosper et Claiborne.

Succession de Odille Marie St-Alexandre, femme de Raoul G. Spear.

No 33,364—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 10 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 août 1891, et rendu dans la succession ci-dessus—

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Prosper, Sonneau, St-Bernard et Claiborne, désigné par la lettre C conformément à un croquis fait par A. D. Hémécourt, voyer, le 26 novembre 1879, mesurant, conformément au dit plan, 21 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne vers la rue Prosper et 110 pieds 6 pouces sur la ligne vers la rue Claiborne ... Les améliorations consistent d'un joli cottage en bois contenant 4 chambres, citerne etc. Près du marché de la ligne des chars Claiborne, des églises et des écoles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 20 pour cent.

Acte de vente pardevant T. D. Charbonnet, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

5 sept—5 12 25—oct 3 10

Succession de William Swan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,757—Division E.—Attendu que Marie Sophie Swan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Swan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 sept—10 15 19

Avis aux Créanciers.

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency),

Washington, D. C., 9 Juin 1891.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. Le Breton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. B. Williams, pour $50 800 43. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'association et les affaires vont maintenant être liquidées définitivement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM.
Contrôleur de la circulation. (Comptroller of the Currency)

M. Aronstein, A. M. Agelasto, F. Alpcrits, A. Alciator, Joseph Batt, Joseph Bragers, A. Boyhl & Co., Dr. I. Bordes, W. R. Bell, W. R. Bell, administrateur, B. Benjamin & Co., A. Bodault & Co., Louis Ballon, Boreley, B. Bebelot, F. Belden, J. Brandon, F. Breen, J. F. Bartholomy, Louis Bauer, Bornie & Bro., R. Beltran, O. Barbe, B. K. Barlunde, J. A. Blaffer & Co., W. Alexandre Bosse, Tom Ballenne, J. A. Bardonet, Samuel Bauders, Comagerie & Lamber, James D. Coleman, F. Calloway, agent, Amedie Couturie, P. Caro, Lucy Curtis, Francis Carrere, Creole Fire Co. No. 9, Cassidy & Miller, P. Casse, agent, F. Casse, Eugene Coulon, M. Cabell, J. Casson, C. Charles, J. H. Cuthbert, Herman Curtius, Louis Chaplain, John Crickard, Etienne Dubois, Dubois & Lancaster, Mme Louis De Galle, F. Duchesne, T. B. Dunbar, A. Delamotte, F. Dejan, J. C. Dent, Arthur Denis, De Buissi Hart & Co., Dominique Doux, George Degar, O. Drouet, G. M. Dol, A. Dumestre, M. T. Ducros, Davallier & Co., A. De Sainte Gême, S. Escoffier, Manuel Elliott, Percival Forgey, Florian Fisher, F. B. Fields, Frey, Gieger & Co., J. A. Ferrandis, Fruich, Fritz & Lebadas, Charles Fitz, J. B. Frank, M. Falkes, Gustave Furste, E. O. Fenour, Friber & Gumaelheim, G. R. Finater, Mme Gust. Fourrade, Joseph Guenghelmer, Joseph Gutzinger, Generally & Allen, T. Generally, A. Grouchy, Isadore Geraud, F. A. Goos, Goldenbow & Folly, Mme Amelie Galvand, G. H. Gaujani & Co., Howard Gorman, S. Guinault, J. Gariel, B. J. Hamilton, Horman & Vignes, J. M. Homans & Co., George Howe M. D., Mme Anna Hill, B. Herrod, O. C. Holtz, Mme Henry Hébert, Marx Israel, Ingen Avorch & Co., Johnson & Manson, O. B. Johnson, Jeannenaud & Co., J. M. Justinial, B. Jahroux, F. Jeanfreid, Harriet Johnson, Emile Kerg, O. W. Kallondor, Kendis & Co., Dr E. Konnmann, Antoine Leabineth, Joseph Larrier, B. Lapierre, M. Lamason, X. Leyrisson, O. L'Hote & Co., La. Equit. Life Ins., Edward Liechy, Lang & Bernheimer, Labouisse & Dobie, Mme J. B. Lepretre, Succ., T. Lafon, La. Ice Manufact. Co., G. A. Lanaux, Pator Lanuis, E. Montrouse & Co., Charles Manson, A. J. Montels, J. Mandin, M. Mann, B. Musgrove, agent, P. Macon, O. M. Mangin, J. G. Monrose, curateur, Malgnan & Laborde, Unas Masson, Succ. de J. Manand, Philip McCabe, T. Moreau, Lucien Malle, Orville Marigny, A. May, V. Maignan, Dr A. Mercier, H. Marks, Michael Meilleur, Boraille Nivette, Morton & Boll, Frank Oberhauser, A. Olivier & Co., H. D. Ogden, exécuteur, S. Pablo, S. F. Parmly, agent, Mme Anna Perigue, Pritchard & Eastman, A. Petit, Parkins, Swanson & Co., H. Pedarre, S. B. Packard, A. Pallasio, B. Pillet, P. Pons, Planters Cotton Press, A. Quinolo Fils, E. Rabasse, E. Roger & Co., J. Reviere, J. Straus, Mme Anna Saron, J. H. Sarrasin, William Sweeto, G. Schmidt, Southern Remie Culture Assn., Strauss, Swarbacker & Dryer, B. Smith, H. F. Stucken, M. Soct, Schneider & Zuberbier, Smith & Co., J. Siegfriend & Co., F. Seuoko, E. Seabery, D. H. Symart, J. J. Stewart, J. B. Saolari Schaller, F. Soublet, David Stewart, C. B. Singleton, Mme M. E., Alfred Shaw, E. F. Schmisedere, F. Samsquith, H. W. Sorta, S. A. Tarrebonne, Nicholas Th, S. M. Todd & Co., A. Tesson, S. A. Tyler, Samuel M. Todd, M. A. Vogel, W. Van Benthuysen, Jas A. Vignaud, H. Vorster, François Voirts, Philip Vallerie, Adolp Weis, Phine Wagner, L. A. Wiltz, Wm. Whan, Succ. de

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS ATTRAYANTS

Propriété de valeur dans le Sixième District.

Ferme de choix d'un bon rapport Au Old Fort Bayou, Ocean Springs, Miss.

Deux grands carrés d'îlets de terre bien remplis et attrayants

Sur l'Avenue Peters, et

CINQ LOTS de TERRE de VALEUR Coin de l'Avenue Peters et de la rue Long.

Améliorée par une jolie résidence en bois à deux étages, bâtisses pour écurie, pavillons, etc.

SUCCESSION DE LOUIS ROQUEVERT.

No 32,558.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, encanteur. Bureau 159 rue de la Commune.—Le MERCREDI, 21 octobre 1891 à midi, à la Bourse d'Encan, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de ladite Cour, Division D, daté 15 septembre 1891, dans l'affaire de la succession de Louis Roquevert, il sera vendu à l'encan public comme suit:

1° **Cinq certains lots de terre**, avec les améliorations, etc. s'y trouvant, dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues St-George, Long et Valmont, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10. Les lots Nos 6 à 9 inclusivement mesurent chacun 30 pieds 3 pouces de face à l'avenue Peters, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Long et mesure 30 pieds 3 pouces 7 lignes de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et façade rue Long. Les améliorations sur les dits lots comprennent une belle et agréable résidence en bois à deux étages, grande écurie, pavillon et autres bâtisses.

2° **Six lots de terre de valeur** avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, dans le même carré d'îlet que la propriété ci-dessus décrite, situés à l'arrière de la dite propriété, et désignés par les Nos de 11 à 16 inclusivement, et mesurant, ensemble 182 pieds de face à la rue Valmont, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 120 pieds. Le lot No 11 formant le coin des rues Valmont et Long.

3° **Un carré d'îlet de terre de valeur, élevé et attrayant**, dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue Peters et les rues St-Georges, Long et Octavie, désigné comme carré d'îlet No 71, sur un plan original de Rickerville. Le dit carré d'îlet mesure 302 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Peters, 270 pieds de face à la rue St George, 302 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Octavie et 270 pieds de face à la rue Long.

4° **Un îlet de terre de choix et désirable**, dans le Sixième District de cette ville, désigné comme îlet No 670, borné par l'avenue Peters, les rues Valmont, Long et Breslau et mesurant 302 pieds 7 pouces 5 lignes de face à l'avenue Peters, 304 pieds 8 pouces de face à la rue Valmont, 217 pieds, 8 pouces 2 lignes de face à la rue Long et 268 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Breslau.

5° **Cette résidence de valeur et propriété de ferme**, connue comme le Bradford Landing, sur le Bayou Old Fort à Ocean Springs, Miss., comprenant toute cette portion, morceau ou pièce de terre, situé, se trouvant et étant dans le comté de Jackson, Etat du Mississippi et comprenant le quart S. E. du quart N. E. de la section 19, dans le township 7 S, range 8 W.

Les améliorations consistent en une jolie résidence, les dépendances nécessaires, de nombreux arbres fruitiers, produisant du beau revenu.

Conditions de la vente—Comptant.

Actes de vente pardevant R. H. Downing, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les taxes dues et exigibles en 1891 seront assumées par les acquéreurs en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication, pour lier la vente.

19 sept—19 26—oct 3 10 17 21

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie et Argenterie,

MEUBLES

Antiques et Modernes.

Succession de Mme Marie Louise Roman, veuve de P. S. Roman.

No 31,862—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MARDI 29 septembre 1891, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la cour, Division A, actuellement absent sur un congé, daté le 11 septembre 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, au numéro du local No 209 rue du Camp, entre Julie et St-Joseph—

Bijouterie, Argenterie, magnifiques Meubles antiques et modernes de salon, de chambres à coucher, de salle à manger et de cuisine en bois de lits, armoires, etc., d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

17 sept—17 18 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS COTTAGES DOUBLES.

Nos 1325, 1327, 1329 et 1331 rue Magazine, coin N.-O. de la rue Dufossat. Bon emplacement pour les affaires.

MAGASIN ET RESIDENCE,

No 1315 rue Magazine, coin S.-O. de la rue Soniat.

—Et—

DEUX JOLIS COTTAGES SIMPLES.

Nos 103 et 105 rue Dufossat, entre les rues Magazine et Camp.

Dans une bonne localité du Sixième District, qui s'améliore sans cesse, convenables comme Résidences ou placement d'argent productif.

Succession de Mme Marie Rolle.

No 21,041—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 sept, 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, rendu dans la susdite affaire, le 10 mai 1891, et signé le 15 mai 1891, la propriété ci-après décrite:

1° **Le joli double cottage en bois** Nos 1329 et 1331 rue Magazine, coin nord-ouest de la rue Dufossat, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent et citerne de chaque côté, et une grande allée latérale du côté nord. Le terrain est désigné par la lettre C sur un plan de B. W. W. Reynolds, ingénieur civil, en date de juillet 1891, et annexé à un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, sous la date du 14 juillet 1891, et mesure 34 pieds 8 pouces de façade rue Magazine sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et façade rue Dufossat, formant le coin desdites deux rues. Loué au mois, au taux de $192 par an.

2° **Le beau cottage double en bois**, Nos 1325 et 1327 rue Magazine, se trouvant situés dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent, citerne et une grande allée de chaque côté, donnant une gracieuse ventilation. Le terrain est désigné par la lettre B, sur le susdit dessin et mesure 40 pieds et 2 pouces de façade rue Magazine sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Loué au mois au taux de $192 par an.

3° **L'excellent emplacement de commerce, magasin et résidence en bois**, No 1315 rue Magazine, coin S. O. de la rue Dufossat, situé dans le carré 26 du faubourg Avart, actuellement le carré 210, sixième district de cette ville, borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il y a deux terrains désignés par les Nos 7 et 8 qui touchent l'un l'autre et mesurent, respectivement comme suit: Le terrain No 7, 31 pieds, le terrain No 8, 30 pieds de façade rue Magazine sur une profondeur chacun de 105 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure américaine. Le dit terrain No 8 forme le coin des rues Magazine et Soniat, et a une façade de 105 pieds rue Soniat, le tout d'après le plan dy Geo. H. Forshey, voyer, déposé en l'étude de C. C. Ladreyte, ancien notaire de cette ville.

Les améliorations comprennent la maison de résidence double en bois, ayant magasin d'épiceries, 3 chambres, auvent, citerne et les autres dépendances usuelles, loués au taux de $240 par an pour 5 ans à partir du 15 avril 1889, avec privilège de 5 ans ou plus à l'option du locataire.

4° **Le joli cottage simple en bois** No 105 rue Dufossat, situé dans les mêmes district et carré que la propriété et dessus décrite, bâti à distance de la rue et ayant quatre chambres, auvent, citerne, écurie et grande entrée de côté pour cheval, buggy et wagon. Le terrain est désigné par le No 21, mesure 32 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. On peut aisément le louer $120 ou plus par an.

5° **Le joli petit cottage en bois**, No 103 rue Dufossat, adjacent la susdite propriété et dans les mêmes district et carré que elle, ayant 3 chambres, auvent, et citerne. Le terrain est désigné par le No 22 et mesure 31 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Beaucoup de terrain pour amélioration.

Toute cette propriété est située dans une localité du Sixième District, qui s'améliore sans cesse de valeur. Il y a devant une ligne double de chemin de fer, et elle peut toujours être louée à de bons locataires, assurant un placement d'argent productif et avantageux. Pour l'homme cherchant une demeure dans un quartier paisible et respectable, où la propriété prend constamment de la valeur, il y trouvera tous les éléments tendant vers ce but.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans, ou à 1 an, le tout à l'option des acquéreurs, la partie à crédit (s'il en est) sera représentée par les billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant intérêt aux taux de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets; et toutes les autres clauses usuelles de sécurité dans les actes de ventes. Les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées au ou aux détenteurs des billets, et l'acquéreur payant, en sus de son enchère, les taxes de 1891.

Dix pour cent du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

22 août—22 29—5 12 19 26 sept

Succession de Mme Eulalie Dupré veuve de Adolphe Cantrelle en premières noces et en secondes noces de John B. Vinet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,206.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 sept—9 13 17

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00
UN MOIS	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73